

SELARL LANGLADE et Associés

Société d'Avocats au Barreau de Compiègne



CENTRE PARTENAIRES

PARTICIPANTS AUX LOIS DE FINANCES

Avocats Associés

Christophe de LANGLADE

IHEDREA
D.E.A. Droit Rural
Spécialisation : Droit Fiscal et Droit Douanier



Freddy LALANNE

Sciences Po Toulouse et Bordeaux
Master II Pro Droit des activités agricoles
et de l'espace rural

Avocat Collaborateur

Marie MASSON

Master II Juriste d'affaires
Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat

Juriste

Guillaume de LANGLADE

IHEDREA
Master II Pro Droit rural
Master II Droit des affaires et fiscalité

Cabinet :

4 Place de la Porte Chapelle
CS 80820
60208 COMPIEGNE CEDEX
Tél. : 03 44 20 54 55
Mail : secretariat@delanglade-avocats.fr

Forme juridique : SELARL
SIRET 433.366.457.00029
RCS Compiègne
N° TVA Intracom. FR 41433366457- 6910Z

Par courriel uniquement

Compiègne, le 10 novembre 2021
Réf. : CL2105-2021

**Objet : Loi de Finances 2022 - Loi de Finances Rectificative pour 2021
Loi de financement de la Sécurité Sociale 2022**

Mesdames, Messieurs,

Ma circulaire référencée CL1739-2021 du 08 octobre 2021, vous annonçait la tenue et les lieux des journées nationales sur les évolutions législatives de cette fin d'année.

Nous aborderons au cours de ces journées les dispositions de :

- Lois de finances pour 2022,
- Lois de finances rectificatives pour 2021,
- Lois de financement de la Sécurité Sociale pour 2022,
- La réforme des taxes sur les véhicules.

Je vous rappelle que ces formations sont reconnues par le CNB et l'ordre des Experts Comptables, et permettent de valider des heures de formations professionnelles obligatoires.

Les documents support papier seront remis le jour-même, et les documents informatiques vous seront adressés la veille par mail.

Le prix TTC par personne comprenant le déjeuner et les documents d'animation sont remis sous forme de fichiers informatiques pdf, les commentaires étant par ailleurs remis sur support papier.

Le tarif est dégressif lorsque plusieurs participants de la même structure participeront à ces interventions.

Lorsque des participants de la même structure sont inscrits à des journées en présentielle et en distancielles, la dégressivité appliquée sera celle de la grille tarifaire correspondante au plus grand nombre d'inscrits.

GRILLE DE TARIF 2022 (PRESENTIEL)		
PARTICIPANTS	H.T	T.T.C
1 personne	580 €	696 €
2 personnes	540 € / Pers	648 € / Pers
3 personnes	510 € / Pers	612 € / Pers
4 personnes et plus	490 € / Pers	588 € / Pers

Ces tarifs intègrent des frais de restauration de 21,66 € HT soit 26 € TTC

GRILLE DE TARIF 2022 (VISIOCONFERENCE)		
PARTICIPANTS	H.T	T.T.C
1 personne	700 €	840 €
2 personnes	650 € / Pers	780 € / Pers
3 personnes	600 € / Pers	720 € / Pers
4 personnes et plus	550 € / Pers	660 € / Pers

Les personnes en situation d'handicap peuvent prendre contact avec Mlle Ameline PELLIER-CUIT (secretariat@delanglade-avocats.fr), afin que nous puissions définir les conditions d'accueil.

Je vous remercie de me retourner le **bulletin d'inscription ci-joint avant le 08/01/2021**, et de **m'indiquer si la facturation doit être mise au nom d'un organisme de formation (AGEFOS, OPCALIM, ...)** (subrogation) **ou au nom de votre entreprise.**

En souscrivant à ces formations, vos salariés s'engagent à prendre connaissance du règlement intérieur de celles-ci.

Une facture vous sera adressée après la prestation.

J'attire votre attention sur le fait que les facturations seront émises pour toutes les personnes portées sur le bulletin d'inscription que nous aurons reçu, même si ces dernières sont absentes le jour de notre intervention.

Vous trouverez en annexes les coordonnées des lieux où se dérouleront ces journées, ainsi qu'un bulletin d'inscription.

Votre bien dévoué.

Maître Christophe de LANGLADE

P.J. :

- Bulletin d'inscription
 - Lieux de formation
 - Programme de formation
- (évolution possible compte tenu des travaux parlementaires en cours)

